

HISTOIRE DE LA CORDET

par R. WAAST

RESUME

Conçue en 1979, la CORDET est officiellement créée en 1981. Son apogée -de 1981 à 1984-, correspond à un compromis d'action entre 3 Ministères (Recherche, Enseignement Supérieur, DOM-TOM), dans le cadre d'une alliance entre Savants et Politiques. Les 5 "comités sectoriels", où s'exerce cette alliance, par grands champs disciplinaires, mettent en oeuvre autant de stratégies distinctes, chacune légitime.

A partir de 1984, et de plus en plus vigoureusement, le contexte changeant, la décentralisation aidant, des objections sont présentées, qui finissent par la tentative de substituer aux Scientifiques un Acteur local. Des fonds de financement supplémentaires, avec leurs propres objectifs et procédures, voient parallèlement le jour; ils durent encore: Contrats de plan Etat/Région, Programme Pacifique Sud, volets recherche des interventions FIDES-FIDOM hors CORDET pour des investissements, contrats quadriennaux entre le MEN et les Universités.

L'alliance des Scientifiques et des Politiques se dissolvant, le compromis d'action entre Ministères qu'elle garantissait, devient lui-même de plus en plus difficile à gérer. Le Ministère responsable de la Recherche diminue substantiellement sa contribution en 1986, puis se retire en 1987. L'opération CORDET se perpétue dans le cadre du seul SEDETOM. Avec des procédures différentes, et sans doute des inflexions d'objectifs, elle continue de fournir un soutien à un nombre plus limité d'opérations de recherche. La distanciation avec les scientifiques rend toutefois difficile un dessein scientifique unifié, et l'élaboration de stratégies, qui pourraient coordonner les ambitions de plusieurs Ministères.

INTRODUCTION

La présente "histoire" est institutionnelle et sociologique. A travers elle nous avons tenté de rendre vivante l'action CORDET, dans ses détours et imprévus. Les "acteurs" y incarnent des rôles sociaux, plus qu'ils ne ressemblent à des personnes. On rencontrera donc des "Scientifiques" et des "Politiques", et parmi les premiers des "managers" et des "opérateurs"; chez les seconds, des "autorités" (élus ou responsables d'Etat), et des "fonctionnaires en charge" (dans les départements ministériels ou décentralisés). Dans cette histoire institutionnelle on ne rencontre guère, c'est à souligner, d'acteurs économiques et sociaux.

La CORDET a d'emblée réalisé l'alliance de certains de ces acteurs, acceptant son détour pour atteindre les uns et les autres leurs buts, différents. Du temps passant (le contexte changeant, les résultats - parfois inattendus - venant), de nouvelles problématisations se sont fait jour, c'est à dire la recherche de nouvelles alliances, entre des acteurs inopinés, ou

différemment configurés, ou dont les buts avaient changés. Des crises marquent les tournants d'une périodisation (1981-84, 85-86, 86-89)¹.

La création de la CORDET intervient en 1979; elle est confirmée en 1981 au terme d'une problématisation à rebondissements. Il est intéressant d'en suivre les étapes.

I- PREHISTOIRE ET CREATION DE LA CORDET (1979-1981)

Du premier choc pétrolier à 1979, la recherche représente, en France, une préoccupation secondaire. Un simple Secrétariat d'Etat (ou une Délégation Générale) - avec un poids et des moyens limités - se consacre à l'intervention sur quelques programmes stratégiques, au travers des principaux Organismes spécialisés publics. Par ailleurs, des agences et des entreprises publiques ont toute confiance, pour mettre en oeuvre la filière recherche-développement dans des domaines sectoriels prioritaires (CEA, CNES, EdF...); l'industrie privée reste tout à fait autonome et active dans certaines branches; et chaque ministère (surtout la Défense) a créé son propre système d'études et de recherches. Le Ministère des DOM-TOM est alors co-tutelle d'organismes de recherche (ORSTOM, GERDAT) mais ne considère pas la recherche comme une préoccupation majeure.

En 1979, avec un accroissement budgétaire important, la DGRST exprime la volonté gouvernementale de coordination et de mise en cohérence de l'ensemble des efforts. Les DOM-TOM se montrent intéressés. On se préoccupe d'abord d'inventorier l'existant dans le "champ", créé par l'inédite liaison "Recherche/DOM-TOM". On y découvre l'existence d'habitants préinstallés, surtout de grands organismes de recherche (ORSTOM, CIRAD, IPOM, IFREMER,..etc..) aux buts divers, et qui vont être promus acteurs. Mais puisqu'une coopération inter-ministérielle est décidée, en même temps qu'ils se révèlent, on décèle des défauts à leur intervention: essentiellement "le manque de stratégie d'ensemble , et l'échappée à l'évaluation", ou aux consignes des ministères².

C'est ce qu'entend pallier l'institution en 1979, d'une Commission de Coordination de la Recherche dans l'Outre-Mer Français, d'abord rattachée au Comité PVD, créé par la DGRST avec le Ministère de la Coopération.

L'effet est double :

-il suscite dans chaque ministère intéressé une cellule spécialisée, c'est à dire un nouvel acteur: des fonctionnaires experts chargés de gérer l'intervention scientifique;

-il secrète, en appui à la Commission, des "Comités scientifiques régionaux", localisés dans chaque DOM ou TOM, incluant, avec le souci de "mieux tenir compte des souhaits et besoins de développement"³ de nouveaux acteurs invités par les ministères (et face aux Organismes). Il s'agit alors d'autorités locales, et de fonctionnaires en charge dans les

¹Les citations dans le texte sont extraites d'archives de la CORDET, auxquelles nous référons en abrégé sous les titres suivants:

-Intentions: notes d'intention ou de présentation par les Ministères de la politique de recherche dans les DOM-TOM (1979-1985).

-Présentations: notes de présentation de la Commission CORDET (1980-1986).

-Assises: contributions aux assises régionales ou nationales de la recherche (1981-1982).

-Réunions: C.R. des réunions de la Commission CORDET et des ses Comités Sectoriels.

-Bilans: bilans (1981-1984) et perspectives établis par les comités sectoriels (1984).

-Correspondances: correspondances diverses, entre le Président de la Commission, les Présidents des Comités sectoriels, experts et fonctionnaires en charge.

²Intentions.

³Présentations.

délégations locales des ministères techniques. Sous la présidence du Préfet (ou Haut Commissaire), le Comité Scientifique les met en présence des représentants locaux des grands organismes.

En 1981, les Autorités changent, leurs orientations et leurs stratégies également. En particulier, un Ministère de la Recherche et de la Technologie est créé, qui se préoccupe aussitôt:

-de rassembler les services et budgets de recherche publics jusqu'alors dispersés, puis de concevoir et d'impulser une stratégie globale - y compris dans les Agences et le secteur privé;

-de mobiliser les chercheurs;

-de réconcilier à cette occasion cité savante et société civile, objectifs de recherche et de développement.

Dans cette dynamique (dont le temps fort est constitué par la préparation et la tenue des assises de la recherche en janvier 1982), il est naturel que la liaison "Recherche/DOM-TOM" soit réévaluée. Elle l'est, à la fois dans un cadre plus général et généreux - celui de la Commission Berque sur la Recherche au service des pays en développement -, avec l'intervention (très écoutée) de porte parole des assises régionales, avec aussi la participation du nouveau SEDETOM (Secrétariat d'Etat aux DOM-TOM), fort de l'expérience acquise par ses fonctionnaires déjà en charge.

C'est l'occasion de reconnaître que "l'ouverture (de la Commission) sur les régions n'est que de pure forme: en fait, les Comités régionaux se limitent à entériner le plan prévisionnel d'activité des Organismes, conçu au niveau métropolitain, (et..) la Commission voit son influence limitée à quelques Organismes, (ceux sous tutelle du SEDETOM), et n'exerce de pouvoir d'orientation sur les autres qu'à la mesure de crédits incitatifs extraordinairement faibles: 4 à 5% du financement global de la recherche dans l'Outre-Mer français"¹.

Néanmoins, le nouveau SEDETOM, qui fait ces remarques lui-même, en a déjà tiré les conséquences. Il vient de réformer sa Commission, devenue CORDET (Commission de Coordination de la Recherche dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer). Celle-ci ne repose plus sur des Comités locaux, mais sur cinq Comités Sectoriels Scientifiques, en Sciences de la Terre, Océanologie, Agriculture, Santé et Sciences Humaines. A eux d'énoncer projet et stratégie de moyen terme, d'intéresser le milieu scientifique français, et d'attribuer les crédits pour explorer la voie qu'ils ont choisie. Ce faisant, le SEDETOM:

-donne l'essentiel du pouvoir d'orientation aux scientifiques, maîtres des Comités Sectoriels;
-traite les DOM-TOM en "régions" avant la lettre. Il souligne à cette occasion que doit leur être "réservée une part de responsabilité dans le choix de leur devenir, en leur donnant la possibilité d'infléchir le plan d'action des organismes métropolitains, pour gérer leur développement sur la base de leurs propres potentialités et des ressources naturelles dont ils disposent"². Il propose donc le croisement des Comités Sectoriels par des Comités Scientifiques régionaux rénovés, disposant notamment chacun d'un Secrétariat permanent.

-enfin, il rejoint des considérations plus larges, en envisageant la mise en cohérence de l'action avec les choix de thèmes et les politiques de coopération scientifique française en Afrique, et plus largement dans les PVD.

Dans l'élan des Assises, ces orientations confirment solennellement le rôle et la place des Scientifiques dans le fonctionnement de la CORDET. Le Ministère de la Recherche qui en abonde largement le budget s'en voit confier le Secrétariat Exécutif, le SEDETOM exerçant

¹Assises.

²Assises, repris dans Intentions.

la Présidence de la Commission. Le Ministère de l'Education Supérieure est également partie prenante. Les Comités Régionaux sont par contre mis en sommeil.

II - PREMIERE PERIODE (1981-1984): L'ALLIANCE ENTRE SCIENTIFIQUES ET POLITIQUES

De cet épisode date l'avènement de la CORDET, dans une configuration dynamique et stable pour une période significative. Dans cette alliance des Autorités, des fonctionnaires ministériels en charge et des Scientifiques, ceux-ci prennent leur rôle de "managers" très au sérieux. Ils construisent rapidement un projet, qui devient vite "point de passage obligé" pour les autres secteurs du champ; ils définissent une stratégie. Les marges de manoeuvre dont disposent les scientifiques pour définir l'action se manifeste dans la totale divergence des stratégies mises en place par chaque Comité Sectoriel, toutes également légitimes. Chacun réfléchit la sienne et la conduit avec détermination.

Le Comité des Sciences de la Terre privilégie la production de science centrale et fondamentale¹. Il prospecte et tâche d'attirer les équipes métropolitaines de qualité. Les DOM-TOM (avec leur dissémination mondiale) pourront servir de point d'appui à quelques grands efforts nationaux d'accroissement des connaissances. Cela devrait leur permettre, en retour de se désenclaver, d'être identifiés de l'étranger comme maillon d'un réseau prestigieux d'échanges. Comme "science des catastrophes" ce programme entretient un rapport sûr avec le public et les médias; il peut faire espérer des applications sécurisantes (prévision volcanique et sismique).

Le Comité d'Océanologie montre aussi des préoccupations prioritairement scientifiques tournées vers la coopération. C'est le domaine de la "big science" et des moyens lourds. Or la CORDET a peu d'argent à offrir. Pour intéresser les bons laboratoires, ce Comité se polarise sur le financement de programmes marginaux, scientifiquement inventifs, et accorde beaucoup d'importance à la collaboration inter-institutionnelle en essayant, notamment, de mobiliser des laboratoires métropolitains. Le Comité met aussi en avant le souci de "finalisation" des recherches, entendu comme soutien à des programmes d'enjeu majeur à moyen ou long terme (pollution, dégradation des milieux). Il sacrifie enfin à la recherche appliquée une part peu importante de ses crédits autour de deux préoccupations "d'intérêt local immédiat": la pêche et surtout l'aquaculture². Cette faible part s'explique par la position de prudence adoptée au départ par ce comité qui, par ailleurs, accordera beaucoup d'importance au suivi de ses opérations.

Malgré les précautions prises, les échecs sont, de l'avis même de ce Comité nombreux (sauf sur quelques projets "bien délimités d'aquaculture"): "Les programmes finalisés ou de développement (analyse le Comité) doivent être conçus et pilotés par des chercheurs du domaine appliqué; mais leur petit nombre et leur saturation entraîne qu'il n'ont pas le temps de construire ces programmes, qui valoriseraient le travail des fondamentalistes: ceux-ci se trouvent plus ou moins isolés ... C'est d'un manque de personnels et non de crédits dont souffre en priorité, la recherche-développement océanologique dans les DOM-TOM... Enfin, et ce n'est pas le moins, la prise en compte insuffisante ou trop tardive, lors du choix ou de la mise en oeuvre des programmes, de facteurs de nature socio-économique limitant les possibilités de développement à partir des résultats de recherches envisagées, entraîne gaspillage et désillusion"³.

¹Géothermie de haute énergie, tectonique des plaques, matériaux et structures des arcs insulaires, zones de fracture de la croûte océanique (théorie des points chauds).

²Cette dernière remarque concerne les premières années de fonctionnement de la CORDET, le bilan sur l'ensemble de la période (1981-1984) révélant que les recherches sur les ressources aquacoles (pêche et aquaculture) ont consommé plus de la moitié des crédits.

³Bilans.

-Le Comité Agronomie adopte une stratégie pratiquement inverse. Priorité va à des actions d'intérêt local ou régional, principalement d'adaptation, pensées en fonction d'un développement à brève échéance des productions. Bien que l'on trouve parmi les objectifs affichés celui de l'auto-suffisance alimentaire, les recherches nutritionnelles et les études de marché ne sont guère développées. Seul un petit nombre d'études concernent les technologies: adaptation du petit machinisme et, dans une moindre mesure encore, transformation, conditionnement et stockage des aliments. Ce premier ensemble couvre 2/3 des crédits. Le tiers restant concerne des thèmes "finalisés" de moyen terme (inventaire et conservation des ressources génétiques; utilisation énergétique de la bio-masse); la part congrue (7% des crédits) revient à l'étude plus fondamentale, interdisciplinaire, des écosystèmes insulaires et de leur aménagement agricole.

-Le Comité Santé, très influencé par la communauté pasteurienne, a concentré ses efforts sur les problèmes de santé publique en milieu tropical. Virologie (arbovirus, Sida,...), bactériologie (leptospiroses, lèpre, maladies diarrhéiques,...), parasitologie (leishmaniose, filarioses, paludisme,...), entomologie et problèmes nutritionnels ont constitué ses cinq axes majeurs d'intervention.

-Le Comité des Sciences Sociales propose une stratégie différente encore. Sa préoccupation se porte vers la structuration d'un milieu scientifique local, capable de reproduction, et soucieux d'ancrage dans le tissu culturel et socio-économique.

Le premier "appel d'offre" balaye donc large et vise une reconnaissance de l'existant ; en même temps, il procède à une chasse aux têtes et aux talents : la campagne de publicité est intense, auprès, non seulement des grands organismes déjà présents, mais des Universités (locales ou métropolitaines), et des associations ou des individus installés sur place - potentiellement intéressés : ce sont les chercheurs qui sont individuellement visés. Plus de 40% des projets sont issus d'équipes locales, voire de chercheurs isolés, susceptibles de se grouper, et de recevoir le soutien de labos métropolitains engagés sur ce terrain souvent pour la première fois.

Les appels d'offre suivants sont conçus pour aider à la structuration d'un milieu désormais repéré. Rédigés sur thèmes plus restreints, ils continuent d'abord d'être intensément diffusés (notamment vers les équipes d'Organismes ou d'Universités métropolitains, qu'on "chasse" pour élargir et tisser la communauté locale) ; puis de façon plus sélective - canalisés par les membres du Comité et les Délégués Régionaux à la Recherche créés entre temps et résidant sur place. Ils favorisent l'essor des institutions scientifiques et techniques locales (CPSH, Académie Tahitienne, OCST Canaque....) et soutiennent la publication et la diffusion des résultats obtenus (colloques, édition).

Quatre ans durant (1980-84), les Comités vont se consacrer à la mise en oeuvre des stratégies qu'ils ont arrêtées : prospection d'équipes, élaboration d'appels d'offres, contribution à leur publicité, appréciation (au besoin contradictoire) de toutes les réponses reçues, réunions plénières de choix, et parfois suivi des programmes. Au delà des effets patents (attrait de nouveaux laboratoires, structuration locale, formation de jeunes chercheurs, publications, innovations ...: un autre chapitre de cette "Histoire" en traitera), cette pratique produit des résultats latéraux : la création de liens entre les membres de chaque comité sectoriel, au delà des appartenances institutionnelles ; et la formation d'une expertise, chez les fonctionnaires ministériels en charge du programme (particulièrement au M.R.T.). Les procédures suivies, et la mobilisation des Scientifiques, suscitent enfin "une bonne perception de l'action par la communauté scientifique"¹, - et sa réputation de bon aloi².

¹Bilans.

III - DEUXIEME PERIODE (1985-1986): LA REMISE EN CAUSE DU MODE DE FONCTIONNEMENT INITIAL

Durant trois ans, "nulle critique ne s'élève"¹. Pourtant, dès la fin de 1983, des objections commencent de percer. L'initiative en revient aux Autorités des Ministères de tutelle dans le cadre de la politique de décentralisation. Le Ministère de la Recherche crée des "Délégués régionaux de la Recherche et de la Technologie" ; il se tourne vers des procédures de contrats de plan, pluri-annuels, négociés avec chaque Région pour le développement de la Recherche. Il cherche à en engager avec les DOM et TOM, comme avec toute autre unité territoriale. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur entreprend de développer ses Universités des DOM-TOM, et de passer, avec elles comme avec les autres, là encore des contrats quadriennaux. Le SEDETOM (Secrétariat d'état aux DOM-TOM, qui fournit le Président de la CORDET), sensible aux intérêts locaux, plaide "la prise en compte des besoins des Régions", et le rapprochement de la recherche "des composantes socio-économiques et administratives locales". Il entend rétablir les Comités Scientifiques sur place, et suggère qu'une part "importante des ressources de la CORDET devrait être affectée aux programmes discernés par les régions comme prioritaires", lors de négociations de contrats de plan "entre directions ministérielles et autorités régionales compétentes"².

A l'initiative du Président même de la CORDET, dès la fin de 1983 et tout au long de 1984 une offensive est menée à l'encontre des Comités Sectoriels. On demande aux responsables des Comités Sectoriels d'effectuer des missions pour rencontrer des "porte-parole des besoins locaux" et constater, au besoin, l'écart des attentes sur place avec les projets entrepris³.

Les Comités Sectoriels sont partiellement renouvelés. Leur composition se modifie pour inclure des fonctionnaires des ministères concernés. Le ton monte. Tel rapport de mission - jugé non conforme-, d'un responsable de Comité Sectoriel, fait l'objet d'une demande d'auto-censure (mal reçue), puis d'une interdiction à la diffusion. Les Comités se voient priés d'établir le "bilan" (1981-84) de leur action, puis un "schéma d'orientation des recherches dans les DOM-TOM, qui pourrait servir à la programmation négociée en concertation régionale"⁴. Les Scientifiques effectuent le bilan; mais ils se gardent de produire le "schéma". La réunion plénière de la CORDET est alors reportée à fin 1984, et son Président dispose que n'y seront pas présentés les Bilans, mais seulement examinés, pour avis, les Contrats de Plan localement négociés par l'Etat.

Cependant, l'acteur régional se révèle difficile à créer. Les "autorités" élues ou nommées, n'ont ni l'habitude, ni la préoccupation première de réflexions sur la recherche. Aucun fonctionnaire en charge n'a localement d'expertise - sauf les délégués à la recherche à peine installés. Les "Comités de Plan régionaux", résurrection des "Comités Scientifiques" (de 1980), malgré la présence cette fois d'un secrétaire permanent et compétent, le DRRT, n'échappent pas aux problèmes de leurs prédécesseurs. Les contrats tardent à voir le jour, peinent à sortir du catalogue de projets. Les Ministères se rallieront souvent et pragmatiquement, pour quelques années, à des conventions passées, par chacun d'eux, avec ses organismes locaux sous tutelle.

²Ce n'est pas un mince succès pour un programme atypique: l'objectif n'en étant défini par référence ni à l'un des fronts vifs d'avancée du savoir, ni à l'un des grands desseins prospectifs nationaux. Le "collège invisible", qui fait les réputations dans la Cité Savante est habituellement soupçonneux en pareil cas.

¹Correspondances.

²Les citations sont extraites de Intentions, Réunions et Correspondances.

³Certains en reviennent convaincus, et persuadés de l'utilité de réorientations partielles; ce qui laisse perplexes certains de leurs collègues.

⁴Correspondances.

Dans ce contexte, la réunion plénière de la CORDET enfin tenue début 85 se prépare dans l'acidité. On y a rétabli l'examen des "Bilans" 81-84, dressés par les Comités Sectoriels", et l'on doit reconnaître que "l'élaboration des contrats de plan Etat/Régions a été difficile" ; et qu'au vu de ceux esquissés, la situation, loin de justifier la réforme de la CORDET, en appelle peut être le simple repositionnement. Les directions des grands organismes sont également convoquées pour faire état chacune de sa politique de recherche dans les DOM/TOM. Les Scientifiques soulignent pour leur part, que "le niveau régional d'évaluation et de hiérarchisation des projets marche mal... (quand il n'est pas inexistant)" et que, "malgré la volonté d'aboutir des Délégués Régionaux, le microcosme insulaire a ses inconvénients et ses limites¹".

La Présidence persiste à s'inquiéter d'une "dispersion" des actions conduites et prône la "concentration", sur peu de thèmes et de projets, plus lourds. Elle pointe une diffusion trop spécialisée des résultats qui semblent "parvenir rarement aux utilisateurs potentiels, et leur parvenir sous une forme peu appropriée"². Elle rappelle surtout les Comités Sectoriels au simple rôle consultatif, et non stratégique, "d'évaluation scientifique et financière des projets... C'est à tort que l'habitude a été prise de considérer leurs propositions comme des décisions - Une réforme des procédures s'impose donc... avec à terme la suppression des commissions sectorielles, dont on retiendra seulement la capacité d'expertise à travers les experts qui les composaient, ... et la modification de fonctionnement de la Commission, qui pourrait déléguer une partie de ses attributions à un comité permanent plus restreint, qui se réunirait plus fréquemment"³.

Cette réunion marque un tournant dans l'histoire de la CORDET. Privés de contribuer à la stratégie, les Scientifiques en charge des Comités Sectoriels, qui avaient de l'aura dans les milieux de recherche, et qui donnaient l'aloï aux procédures, tendent à se désintéresser peu à peu des opérations. Les fonctionnaires en charge du programme (au M.R.T.), s'efforcent de désamorcer la crise. Attachés à l'action menée ils déploient énergie et doigté pour maintenir les opérations et le lien avec le tissu des chercheurs. Les appels d'offres de 1984 et 1985 paraissent avec succès, appuyés encore sur l'expertise - informellement obtenue - des Scientifiques des Comités Sectoriels. Déjà pourtant, ceux-ci ne se réunissent plus. Très vite apparaissent des problèmes de sélection.

C'est ainsi que sept projets nouveaux, conçus et triés hors Comité sectoriel dans les régions, recueillent un concert "d'opinions sévères", de la part d'experts neutres du CNRS mobilisés pour avis. Dans sa lettre de transmission, le Directeur du Département CNRS concerné s'offusque de "documents bâclés (comme s'il suffisait d'écrire son nom sur un formulaire pour obtenir le financement demandé), à l'appui de demandes considérables dont l'utilisation n'est souvent pas précisée" ; il s'étonne que "les équipes Universitaires (métropolitaines) qui conduisent des travaux intéressants (en volcanologie) ne soient ni consultées ni sollicitées" ; il conclut que "si la commission CORDET attribue effectivement des financements au vu de telles demandes... il paraît indispensable de cesser de parler d'évaluation ou de continuer à solliciter des jugements scientifiques"⁴.

¹Bilans.

²Correspondances.

³Réunions.

⁴Correspondances.

IV - TROISIEME PERIODE: DEPUIS 1987....

En 1986 le MRES réduit des 2/3 sa contribution financière puis se retire en 1987. Seule est maintenue sa contribution Enseignement Supérieur à 500 KF. Le Ministère des DOM-TOM, avec un budget amputé, assume le Secrétariat de la CORDET mais sans ses moyens ni ses personnels. D'autre part, le répondant local n'est toujours guère constitué. Il faudra l'énergie et l'expertise d'un fonctionnaire en charge au Ministère des DOM-TOM pour sauvegarder l'action. La légèreté du dispositif, autant que des options nouvellement affirmées, contraint à la transformation des procédures et des choix d'opérations. Le Ministère des DOM-TOM accroit cependant significativement sa contribution financière, la procédure d'appel d'offres est conservée et sa diffusion est assurée par l'intermédiaire des directions générales des grands organismes et par le canal des Autorités Régionales, ou universitaires, et des Délégués à la recherche. Les projets font l'objet d'avis "d'experts" - pris dans un fichier qui s'efforce de conserver certains liens noués dans les "Comités Sectoriels" -. Les décisions définitives, plus centralisées, traduisent plusieurs options : la concentration - plus qu'une "dispersion", trop complexe à manager -, la coordination de programmes inter-organismes, plus que l'incitation, peut être certaine inflexion dans les champs couverts : moins de sciences sociales, moins de recherches fondamentales. L'action est ainsi sauvegardée - confortée même : les appels d'offre 1987, 1988 et 1989 sont lancés et traités.

CONCLUSION

Avec les réserves qu'impose la rareté des documents officiels, principalement au cours des années 1985 et 1986, voilà donc ce chapitre d'histoire institutionnelle de la CORDET. On aura remarqué qu'il ne met guère en scène des acteurs pourtant évidents : les chercheurs financés, les autorités et techniciens locaux (sauf de façon sporadique ou indirecte), les entrepreneurs économiques et les courants sociaux sur place. Ce n'est pas que ces acteurs ne soient intervenus, sur ceux de premier plan : mais c'est officieusement, dans le cadre de réseaux relationnels souvent informels, et mention n'en apparaît jamais directement dans les Archives de Commission. Cela traduit aussi que ces acteurs développent des stratégies propres, en réaction à l'opération et suivant leur maxime d'action, qu'ils ne tiennent pas à rendre transparentes et qui ne manquent pas d'imprévu. Cette histoire ne dit pas non plus si le financement a contribué à de significatives avancées du savoir, ou à changer la vie des gens, ou à promouvoir - plus modestement - des innovations effectives. C'est l'objet d'autres dossiers de ce rapport. Il est toutefois intéressant de noter que de grandes "batailles" peuvent se livrer, au sein du management, sans indications précises empruntées au marché (des idées, des innovations) : peut-être même celles-ci sont elles moins souhaitées, dans le "jeu", que des opinions ou jugements, qui l'alimentent ou le relancent. C'est l'une des grandes difficultés de toute évaluation à se faire admettre.

Telle quelle, cette histoire institutionnelle n'était pourtant pas inutile. Elle montre l'autonomie relative du management, ou de la scène organisationnelle. Ses acteurs potentiels constituent un répertoire limité, et ceux qui y ont figuré ne quittent que rarement (et lentement) la scène: ils y demeurent, virtuels, susceptibles de se réaliser à neuf. Les recompositions d'alliances se font souvent à partir de collectifs anciens; et les reproblématisations par reprise de sens de thèses précédentes (volontiers posées comme fondatrices). Le cas présent est exceptionnel, puisqu'aucun texte définissant la CORDET n'est disponible (c'est un compromis d'action), mais qu'on ne cesse d'en appeler à l'autorité des intentions originelles - en référant qui à l'un, qui à l'autre des textes successifs, sans cesse remaniés, qui affirment les exposer. En fait, ce sont les acteurs et l'action qui fixent la justesse des problèmes traités : non "la réalité", qui l'imposerait, et qui a toutes les facettes des phénomènes que tel ou tel intervenant met en relief, selon son entendement du monde.